

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

Objet

Délégation de Service Public

Désignation des membres
de la commission de
délégation de service public

Date de convocation
11 juin 2020

Date d'affichage
25 juin 2020

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 29

Exprimés : 28

Le dix-huit juin deux mil vingt à vingt heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : André DURAND, Gwénaëlle BIBOUD, Jean-Loup CREUX, Nadège JAY, Annie GONTARD, Jean-Louis DOULS, Joël RECORDON, Evelyne CORBET, Yves MANDRAY, Jean-Claude BENGRIBA, Béatrice CREUX, Solange DUFFOURD, Frédéric SANTIN-JANIN, Hélène PLATEL, Sandrine BERTHET, Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT, Stéphanie PICHARD, Anthony FACHINGER, Fabien GARCIA, Delphine LAINE, Magali BECHEREL, Corinne BOYAT, Bernard VILLON, Joseph HALLER, Etienne CHALUMEAU, Chrystel GUILLERE

Procurations : Jean PORTUGAL à Yves MANDRAY, Piera BARRAFRANCA à Chrystel GUILLERE

Absents :

Monsieur Jean-Louis DOULS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise que la commission est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de plus de 3500 habitants, de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, soit le Maire, ou son représentant, Président, et de cinq membres du conseil municipal, titulaires et de cinq membres suppléants. Les membres titulaires et suppléants sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Il précise que les candidatures prennent la forme de listes. Ces listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il rappelle aux membres du conseil municipal sa délibération du 13/11/2019 par laquelle il a approuvé le principe du recours à la délégation de service public pour l'exploitation du camping municipal du Lac Saint Clair et du bar-restaurant « Le Green » et par laquelle les conseillers municipaux ont été informés de la création d'une commission de délégation de service public.

Il propose au conseil municipal de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de cette commission de délégation de service public et invite le conseil municipal, en application de l'article L.1411-5 du CGCT, à désigner les membres de la commission de délégation de service public qui sera chargée d'ouvrir et d'analyser les candidatures et les offres reçues dans le cadre de la procédure de publicité et de mise en concurrence engagée pour l'exploitation et la gestion du camping municipal du Lac Saint Clair et du bar-restaurant « Le Green ».

Le conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission de délégation de service public, au terme d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, le Maire (ou son représentant) étant Président de séance.

Accusé de réception en préfecture
07/3-200086692-20200608-DE20200608-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2020

Mairie
1 Place Albert Rey - 73110 La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E mail : mairie@la-rochette.com

www.la-rochette.com

Liste 1 :

- Y Titulaire 1 : Monsieur Jean-Loup CREUX
- Y Titulaire 2 : Monsieur Jean-Louis DOULS
- Y Titulaire 3 : Monsieur Jean PORTUGAL
- Y Titulaire 4 : Monsieur Joël RECORDON
- Y Titulaire 5 : Monsieur Etienne CHALUMEAU
- Y Suppléant 1 : Madame Gwénaëlle BIBOUD
- Y Suppléant 2 : Monsieur Fabien GARCIA
- Y Suppléant 3 : Madame Evelyne CORBET
- Y Suppléant 4 : Madame Corinne BOYAT
- Y Suppléant 5 : Monsieur Bernard VILLON

Assesseur 1 : Magali BECHEREL

Assesseur 2 : Corinne BOYAT

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d]	1
f. Nombre de suffrages exprimés (b – e).....	28
g. Majorité absolue	15

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DE CHAQUE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste 1	28	Vingt-huit voix

Un bulletin blanc.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L1411-5, D.1411-3 et D.1411-4,
Vu la délibération du 13/11/2019 approuvant le principe de délégation de service public pour l'exploitation du camping municipal du Lac Saint Clair et du bar-restaurant « Le Green »,
Vu les listes présentées et remises au maire pendant la présente séance et dont il a été donné lecture,
Vu la mise à disposition de ces listes et la tenue du scrutin,

Sont élus membres titulaires de la commission de délégation de service public :

- Monsieur Jean-Loup CREUX
- Monsieur Jean-Louis DOULS
- Monsieur Jean PORTUGAL
- Monsieur Joël RECORDON
- Monsieur Etienne CHALUMEAU

Mairie
1 Place Albert Rey - 73110 La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 73 25
E-mail : mairie@la-rochette.com

www.la-rochette.com

Sont élus membres suppléants de la commission de délégation de service public :

- Madame Gwénaëlle BIBOUD
- Monsieur Fabien GARCIA
- Madame Evelyne CORBET
- Madame Corinne BOYAT
- Monsieur Bernard VILLON

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
André DURAND



Accusé de réception en préfecture
073-200086882-20200618-Del20200608-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2020

